

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
~~ET DES CULTES~~

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le

190

DIRECTION
DE
l'Enseignement Supérieur
5^e Bureau

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes.*

N^o

Arrête:

Article 1er.

M. Emile Cartailhac, correspondant de l'Institut, membre honoraire de l'Institut égyptien, est chargé d'une mission scientifique au Caire, à l'effet d'y poursuivre des études relatives à l'âge de la pierre en Egypte.



Article 2.

Une indemnité à forfait de huit cents francs (800 francs) est attribuée à M. Cartailhac pour les frais de sa mission.

Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 53 du budget de l'exercice 1909.

Fait à Paris, le 8 MAR 1909

Signé: Gaston Doumergue.

Pour ampliation:
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,
Conseiller d'Etat,

Wayer